

Précaires de la recherche : nous aussi, #OnVautMieuxQueÇa !

Nous, chercheur.e.s et enseignant.e.s chercheur.e.s précaires de l'Université Paris 8 et institutions rattachées, réunis en Assemblée Générale le 30 mars 2016, adoptons la motion qui suit.

Depuis plusieurs semaines, un mouvement social prend de l'ampleur dans notre pays contre la loi travail. Atomisé.e.s, individualisé.e.s, se retrouvent ainsi des milliers de précaires, de jeunes, de sans-emplois qui, de par l'organisation de leur travail ou de par leurs (absences de) pratiques politiques antérieures, n'avaient jamais trouvé ensemble le chemin de la rue. Plus que la loi elle-même, c'est à un mouvement de remise en cause du rapport libéral au travail auquel nous avons à faire, dans ses formes comme dans ses revendications. Nous, doctorant.e.s, docteur.e.s, vacataires, contractuel.le.s, Attaché.e.s Temporaires d'Enseignement et de Recherche (ATER), bref, non titulaires et précaires de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), nous nous engageons aujourd'hui à travers cette motion à nous associer au mouvement en cours.

En tant que enseignant.e.s/chercheur.e.s précaires, nous connaissons très bien cette organisation libérale du travail qui conduit à la légitimation des entraves au droit du travail sous prétexte d'une situation soi-disant provisoire et de l'argument du « moindre mal ». Malgré le fait que nous représentons près de la moitié du « vivier » des travailleurs/euses de l'ESR, que nous animons de nombreuses manifestations scientifiques, publions et enseignons au même titre que les titulaires, nous sommes relégués à des statuts précaires qui nous soumettent à l'invisibilité et entravent la qualité de notre travail au détriment des étudiant.e.s et de la production scientifique. Nous réclamons notre reconnaissance en tant que chercheur.e.s à part entière tandis que le nouveau projet de réforme de la recherche doctorale le remet en cause. Au-delà de nos conditions de travail, c'est également de respect et de dignité dont il est question, de l'avenir d'un enseignement et d'une recherche mal en point.

La loi travail, en s'attaquant aux conditions de travail de celles et ceux qui dépendent du droit privé, comme certain.e.s d'entre nous, mais surtout en tant qu'offensive idéologique majeure, ne fera que renforcer ces situations. En rendant acceptable la non majoration des heures supplémentaires, en faisant primer les besoins de l'employeur sur ceux des salarié.e.s, en remettant en cause la possibilité de négociations collectives et nationales (pas de convention collective dans l'ESR !), ce sont autant d'attaques idéologiques qui s'approprient à être gravées dans le marbre. Fondamentalement, en inversant la hiérarchie des normes qui fait primer les « besoins de l'entreprise » sur les « libertés fondamentales des salarié.e.s », c'est cet argument de la dévotion à l'entreprise que nous connaissons bien, au détriment de nos droits, qui s'inscrirait durablement dans les textes de lois. Ainsi, si la loi travail n'est pas retirée, l'ensemble du monde du travail subira un rapport de force extrêmement négatif, une soumission des salarié.e.s qui n'est pas acceptable.

Nous, chercheur.e.s et enseignant.e.s chercheur.e.s précaires exigeons ...

1. **Avant tout, le gouvernement doit retirer dès maintenant la loi travail, qui cristallise aujourd'hui le mécontentement contre l'avenir de précarité qui nous est promis, renverse la hiérarchie des normes et empêche ainsi la conquête de tout nouvel acquis social en nous contraignant à la soumission aux besoins l'entreprise (y compris l'université-entreprise-publique).**
2. **Le respect de nos droits de travailleur.se.s, enfin !** Immédiatement, il s'agit de faire respecter nos droits fondamentaux. Nous exigeons la mensualisation des salaires des vacataires, le paiement des vacances au titre de cours magistraux comme c'est le cas actuellement pour nos collègues titulaires et ne plus subir de temps d'attente pour le paiement des premiers salaires. Il est également urgent de mettre en place l'exonération des frais d'inscription pour tou.te.s les doctorant.e.s, qui, financé.e.s ou non, publient et produisent de la recherche au même titre que l'ensemble de leurs collègues, voire enseignent, et sont donc dans la situation aberrante de devoir payer leur propre employeur.
3. **Rapidement nous souhaitons discuter de l'accès à de nouveaux droits**, pour certains reconnus pour le reste du monde du travail (le secteur privé en l'occurrence). Loin de la représentation commune d'une « université publique » à l'abri du « marché libéral privé », nous exigeons les mêmes droits accordés à tous travailleurs précaires du secteur privé : le versement de la prime de précarité en fin de cdd, un droit au chômage et au RSA pour tou.te.s quel que soit le statut d'embauche, l'augmentation de l'heure de rémunération de la vacation à un niveau convenable pour vivre, la transparence sur les ouvertures de postes afin de combattre les logiques d'entre-soi (ATER, CR, MCF...), et encore l'application de la loi Sauvadet sur les CDIations après 6 ans de contrats précaires dans le secteur public de l'ESR (quel que soit l'EPST recruteur), droits qui nous sont constamment refusés et conduisent l'accumulation sans fin de contrats précaires et sous-payés. La liste de ces revendications non exhaustives fait rapidement apparaître à n'importe quel lecteur.trice sérieux l'aberration de nos situations, en recul total par rapport aux droits normaux et légitimes des salarié.e.s. Il est temps d'en finir avec ces situations.
4. **Un statut pour les non titulaires de l'ESR.** Ensuite, nous pensons qu'il faut débattre dès maintenant de la perspective d'une unification du statut des non titulaires, sous des formes à définir ensemble, avec une revalorisation salariale cohérente avec nos niveaux d'études et permettant de vivre dignement. Cela permettra la fin des statuts précaires,, et la reconnaissance de notre travail au sein de l'université et de la recherche. Bref, il s'agit de cesser d'être considéré.e.s comme les « petites mains » de l'ESR alors que nous sommes des travailleur.se.s à part entière.
5. **Renouer avec un projet émancipateur pour les travailleur.se.s et l'ESR.** Enfin, nous souhaitons remettre au cœur du débat des revendications qui concernent aussi bien le droit du travail en général que l'avenir de l'ESR en tant que service public. Nous voulons ainsi reposer la question de la gratuité de l'entrée à l'université pour tou.te.s, des créations de postes et une rémunération digne pour tou.te.s les doctorant.e.s pour lutter contre le chômage, des conditions de travail permettant des enseignements et

de la recherche de bonne qualité, du droit du travail en général.

Afin de faire retirer ce projet de loi (anti)Travail et conquérir de nouveaux droits pour les non-titulaires de l'ESR, faire reculer globalement la précarité, nous nous organiserons dès ces prochaines semaines afin de :

- construire un collectif des non-titulaires de notre Université et des institutions de recherche associées, qui soit en capacité de se pérenniser, afin de mettre en place l'amélioration immédiate de nos conditions de travail. Rapidement, nous souhaitons mettre en place des campagnes locales et nationales d'action et d'information dans ce sens. Nous nous organiserons afin que les non-titulaires ne soient pas pénalisés par la grève, de manière salariale (notamment pour les vacataires) ou lors de l'inscription dans l'année de thèse suivante (non remise des plans et pages demandées à la rentrée prochaine).
- construire des rencontres et actions nationales, en solidarité avec les nombreuses universités et institutions de recherches mobilisées actuellement ou ces dernières années sur des questions similaires aux nôtres. Nous proposons dès maintenant la perspective de construire un réseau national des non-titulaires de l'ESR afin d'articuler les luttes locales et les possibilités de victoires nationales, sortir de l'isolement et mettre en place des solidarités concrètes. Nous appelons comme l'ont fait Paris 1 et Aix Marseille à une mobilisation nationale le 13 avril
- participer pleinement à la grève contre la Loi Travail, en tant que travailleur.e.s et étudiant.e.s pour celles et ceux d'entre nous qui le sont, avec les étudiant.e.s, nos collègues BIATS et titulaires.
- faire tout notre possible afin que les étudiant.e.s grévistes ne soient effectivement pas pénalisés.e.s et développer des pratiques de grèves qui s'appuient sur nos travaux de recherche, afin de participer à la construction d'action d'université alternative.

Nous appelons enfin l'ensemble des non-titulaires de Paris 8 à faire grève et à nous rejoindre en tant que collectif des non-titulaires de Paris 8 et des institutions rattachées lors de notre prochaine **AG le 6 avril 2016 (15h, rdv dans le hall d'entrée) et de la **journée d'action nationale des non titulaires de l'ESR du 13 avril**. Nous invitons également nos collègues de toute la France à se saisir de cet appel selon leurs réalités locales et à prendre contact avec nous à l'adresse contact@precairesesr.fr.**

C'est maintenant ou jamais !